

Exposé des motifs :

Les résultats de l'enquête statistique du Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités à Genève, 2011, (CATI-GE) évoque l'identification du quartier des Deux-Communes/Thônex comme cible de la politique de cohésion sociale.

Cette situation de précarité peut être combattue par l'adoption d'un programme d'aide adéquat, à l'instar des programmes urbains de l'Office fédéral du développement territorial. Cet organe soutient au total dix projets sur le plan suisse avec les collectivités suivantes : Aarburg, Olten, Pratteln, Regensdorf, Rorschach, Schlieren, Spreitenbach, Vevey. Dans notre canton, il soutient en partenariat avec l'Etat de Genève deux projets à Vernier et à Versoix.

Le Grand Conseil, dans sa séance du 19 avril 2012, a adopté la loi 10823 relative à la politique de cohésion sociale en milieu urbain. Cette législation entrera en vigueur en 2013. Dans cette perspective les magistrats des communes seront contactés afin d'élaborer un plan d'action de cohésion sociale en milieu urbain.

La commission sociale de Chêne-Bourg a déjà auditionné le CATI-GE afin de prendre connaissance des éléments statistiques en vue de cibler des besoins d'action de cohésion sociale. Dans cette optique, le Conseiller d'Etat Charles Beer, en charge du DIP, et M. Mehdi Aouda, répondant pour le canton de Genève pour la politique de cohésion sociale, sont disposés à présenter les modalités de partenariat à l'occasion d'une séance de commission.

En acceptant cette motion, nous apportons un premier élément de réponse concret aux situations de précarité vécues par nos communiens.

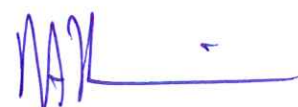
Thônex, le 2 mai 2012

Pour le groupe VI-VE

Olivier Delarue



Marc-André Haldimann



Motion du groupe VI-VE

Pour une politique ciblée de cohésion sociale et de partenariat avec l'Etat de Genève

Considérant :

- la *Stratégie de cohésion sociale révisée* approuvée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, le 31 mars 2004 ;
- le rapport du Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités à Genève, 2011, (CATI-GE) intitulé : *Les inégalités territoriales dans le canton de Genève, Politique de cohésion sociale en milieu urbain* ;
- l'adoption de la loi 10823 relative à la politique de cohésion sociale en milieu urbain par le Grand Conseil lors de sa séance du 19 avril 2012 ;
- les programmes urbains en cours dans les communes de Vernier et de Versoix ;
- l'identification du quartier des Deux-Communes (2'639 hab.) quant à la mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale.

Invite le Conseil Administratif à :

- élaborer un plan d'action visant la réduction de la poche de précarité dans le quartier des Deux-Communes ;
- contacter le Département de l'Instruction Publique (DIP) en vue d'étudier la possibilité d'un partenariat entre l'Etat de Genève et la commune de Thônex visant à la mise en œuvre d'une politique ciblée de cohésion sociale ;
- établir un budget pour la mise en œuvre d'un tel projet et d'en proposer le crédit au Conseil Municipal.